

Martigny et les Dranses

Assemblée générale de la colonie de vacances de Martigny

MARTIGNY. — Mardi soir, a eu lieu, en la grande salle de l'Hôtel de ville, l'assemblée générale de la Colonie de vacances de Martigny. Le président, M. Jean Actis, releva les noms des différentes personnalités présentes, à savoir : MM. Pierre Veuthey, préfet, Roger Marin, député, Edouard Morand, président du Grand Martigny, Georges Roduit, conseiller et Denis Puipe, directeur des écoles.

Les points essentiels composant l'ordre du jour peuvent être résumés comme suit : lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par M. Georges Roduit ; le rapport présidentiel ; le rapport d'exploitation 1964 par M. Gaston Moret, directeur de la Colonie ; les comptes lus par M. Georges Moret, caissier ; la modification

L'assemblée désigna le président en la personne de M. Jean Actis. C'est M. Vital Darbellay qui assumera le poste de vice-président. Deux contrôleurs de compte ont également été élus pour une période de quatre ans : MM. Jean Bolin et Gilbert Guex.

Se sont en outre exprimés, MM. Edouard Morand, Pierre Veuthey, Roger Moret, ancien président de la Colonie, Mlle Digier, infirmière visiteuse, etc. Ces orateurs ont particulièrement fait état de la possibilité d'utiliser la Colonie, en dehors des deux mois d'été. D'autre part, la commune et la commission scolaire examineront la question de l'organisation de classes d'hiver, solution qui, pour l'instant, présente certaines difficultés.

Les personnes qui paient une cotisation, en espèce ou en nature, fixée à cinq francs au minimum. M. Actis rappela ensuite quelques renseignements essentiels concernant la vie de la Colonie. Celle-ci résulte de la fusion des anciennes colonies de vacances de Martigny-Bourg et de Martigny-Ville qui avaient chacune leur chalet à Champex. La fusion de ces deux colonies a coïncidé avec la construction du bâtiment de Ravoire. Celui-ci représente un investissement de près de 500 000 francs. Ce montant se compose de 20 000 francs — prix d'achat des terrains — de 400 000 francs — prix de construction de l'immeuble —, le solde représentant l'agencement intérieur et les différents frais de premier établissement. Ces investissements ont été reconnus, pour leur majeure partie, par les services fédéral et cantonal de l'hygiène, pour la subvention à la construction. Cette dernière est également fonction de la proportion des enfants menacés ou suspects de tuberculose qui séjournent à la Colonie et, cela, en application de l'ordonnance fédérale concernant les subventions pour la lutte contre la tuberculose. La société a ainsi bénéficié d'un subside total à la construction de plus de 51 000 francs.

PLUSIEURS AMELIORATIONS

Depuis les premiers achats de terrain et la construction de la Colonie, les responsables ont procédé à différentes améliorations principalement pour le bien-fonds en effectuant des échanges avec des voisins, de telle manière que les diverses parcelles ne forment plus qu'un mât et que le chemin d'accès devienne propriété privée.

Mentionnons que la surface totale dont dispose la Colonie à Ravoire est de l'ordre de 16,030 mètres carrés.

L'orateur rendit hommage, à ce sujet, aux initiateurs de la Colonie de vacances qui ont pu se procurer les terrains à des conditions fort intéressantes, ce qui permet de compter aujourd'hui, à titre de réserve latente, une plus-value importante sur le prix des terrains qui a été en augmentant à Ravoire, soit à cause du développement de cette petite station touristique, soit à la faveur de la haute conjoncture.

PARADOXE

Concernant le nombre d'enfants que les parents inscrivent chaque année pour un séjour d'un mois à la Colonie, on doit constater que le chiffre va en diminuant, et cela malgré l'évolution démographique. A titre d'exemple, M. Actis rappela que l'année dernière, si les garçons étaient en nombre, il a fallu par contre, pour le mois réservé aux filles, compléter l'effectif avec des garçonnets en bas âge et des fillettes venant de l'extérieur du canton. Si ces derniers apports sont intéressants du point de vue financier, l'on doit remarquer qu'ils ne correspondent pas au but premier de la Colonie qui est avant tout d'intéresser la jeunesse de la commune « Nous touchons ici un paradoxe qui fait que plus on réclame des mesures sociales, moins il semble que l'on en ait besoin. Il est vrai qu'aujourd'hui d'autres possibilités s'offrent aux familles pour le séjour des enfants durant les vacances, mais, Mlle Digier et le comité n'en doivent pas moins constater que, pour plusieurs cas, la juste appréciation et l'autorité des parents, font quelque fois défaut. L'aspect financier ne peut, en tous cas, être un obstacle du fait que nos tarifs partent d'un minimum de un franc par jour et par enfant, ce qui fait un total par mois de trente francs, total correspondant à l'allocation mensuelle qui est versée au père ou à la mère en plus du salaire ».

M. Actis termina son exposé en adressant ses remerciements personnels à tous ceux qui œuvrent à la bonne marche de cette « entreprise » et également à ses collègues du comité qui, chacun dans son domaine, contribue à la parfaite gestion de la Colonie de Ravoire. M. S.

Une nouvelle artère dotée d'une zone bleue

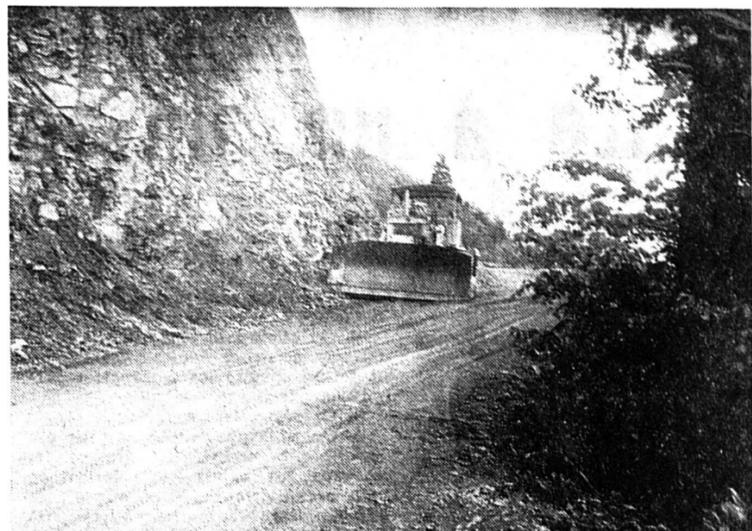
MARTIGNY. — Le service de la voirie de la commune de Martigny a procédé hier à l'installation d'une nouvelle zone bleue sise sur une partie de la rue du Rhône.

Cette innovation facilitera avantageusement l'accès aux commerces situés en bordure de cette artère.

Lisez la Feuille d'Avis du Valais

Les personnes qui paient une cotisation, en espèce ou en nature, fixée à cinq francs au minimum. M. Actis rappela ensuite quelques renseignements essentiels concernant la vie de la Colonie. Celle-ci résulte de la fusion des anciennes colonies de vacances de Martigny-Bourg et de Martigny-Ville qui avaient chacune leur chalet à Champex. La fusion de ces deux colonies a coïncidé avec la construction du bâtiment de Ravoire. Celui-ci représente un investissement de près de 500 000 francs. Ce montant se compose de 20 000 francs — prix d'achat des terrains — de 400 000 francs — prix de construction de l'immeuble —, le solde représentant l'agencement intérieur et les différents frais de premier établissement. Ces investissements ont été reconnus, pour leur majeure partie, par les services fédéral et cantonal de l'hygiène, pour la subvention à la construction. Cette dernière est également fonction de la proportion des enfants menacés ou suspects de tuberculose qui séjournent à la Colonie et, cela, en application de l'ordonnance fédérale concernant les subventions pour la lutte contre la tuberculose. La société a ainsi bénéficié d'un subside total à la construction de plus de 51 000 francs.

Les travaux avancent sur la route de Ravoire



RAVOIRE. — Les travaux vont bon train sur la nouvelle route de Ravoire. En dépit des conditions atmosphériques fâcheuses, les machines et les trais creusent sans répit. La nouvelle artère aura plusieurs mètres de largeur, ce qui facilitera et surtout rendra plus fluide la circulation, principalement pendant les vacances estivales.

Lorsqu'on oublie de payer ses dettes...

MARTIGNY (FAV). — Hier à midi, deux jeunes gens âgés de 17 ans, d'origine suisse-allemande, MM. B. et P. prenaient dans la détente leur repas de midi au Foyer D.S.R. à Martigny. Après s'être copieusement restaurés, nos deux gaillards quittèrent l'établissement sans préalablement régler leur facture.

Constatant presque immédiatement la chose, le propriétaire du restaurant se mit à leur poursuite. Après une course effrénée, ce dernier parvint tout de même à mettre la main au

collet de l'un des individus, qui ne voulut pas entendre raison et se vit ainsi amener au poste de police.

Lors de l'interrogatoire, les agents découvrirent tout bonnement qu'il s'agissait de deux échappés d'une maison de relèvement du canton de Lucerne. Ces deux messieurs qui avaient pris la clé des champs travaillaient depuis deux semaines chez un agriculteur de Charraz.

Le premier a été remis entre les mains des autorités compétentes tandis que le second court toujours... Mais il aurait été aperçu aux alentours de Charraz.

L'enquête est menée par la gendarmerie.

Victime des déclarations d'amour d'un jeune Italien

MARTIGNY (FAV). — A la suite du décès de son mari, une jeune et jolie veuve avait quitté notre canton pour s'établir au bord du lac Léman. Elle avait vendu tous ses biens et disposait d'une coquette somme qu'elle avait placée en banque.

Elle fit alors la connaissance d'un jeune Italien qui ne tarda pas à lui avouer sa flamme.

On parla mariage. Le futur époux entreprit les premières démarches. Dans sa douce naïveté, la jeune veuve accepta de suivre son amoureux dans son pays. Au préalable, elle avait pris soin de retirer son argent et pour faciliter le transfert en avait confié plus de la moitié à son fiancé.

Arrivé à Domodossola, en compagnie de la veuve trop naïve, ce dernier ne tarda pas à disparaître dans la foule emportant le magot.

Eplorée, la veuve alla conter ses malheurs au poste de police mais les premières démarches entreprises contre ce peu scrupuleux fiancé devaient révéler qu'il avait monté toute l'affaire sur la base de faux papiers d'identité. Sa recherche sera donc difficile.

Assemblée générale de la jeunesse radicale

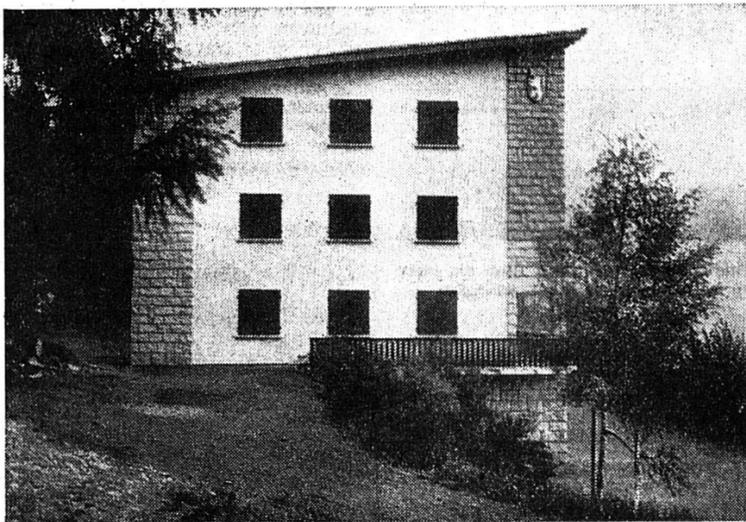
FULLY. — Les membres et sympathisants de la Jeunesse radicale l'« Amitié » sont convoqués en assemblée générale samedi prochain 22 mai 1965, à 20 h. 30, au Cercle démocratique de Fully.

Le comité

Des électriciens haut perchés !



SAXON. — Les électriciens ont procédé hier à la réparation de certaines lampes-néon bordant la route cantonale, en plein centre du village de Saxon. Juchés dans deux véhicules « nacelles », ces ouvriers ont pu aisément accomplir leur travail.



Vue de la colonie.

des statuts, modification qui a pour but notamment de mettre les dispositions statutaires en accord avec la nouvelle situation issue de la fusion.

Un membre du comité, M. Georges Roduit a présenté sa démission. Ce secrétaire dévoué s'en va après treize ans de fructueuse collaboration. M. Jean Actis remercia chaudement M. Roduit pour sa féconde activité au sein de la société.

Sont nommés pour quatre ans : MM. Edouard Morand, président et Vital Darbellay, conseiller, les deux en tant que délégués de la commune, Mme Fernand Germanier, MM. Pierre Franc, Georges Moret, Pierre Pouget, Rémy Saudan, Jean Actis et Denis Puipe.

A signaler encore que les inscriptions à faire parvenir à Mlle Digier, pour les garçons, seront arrêtées au 31 mai 1965. Les éventuelles places disponibles seront alors mises à disposition des autres communes du district.

Il nous semble judicieux de donner ici quelques extraits du rapport fouillé présenté par le président, M. Jean Actis ; l'orateur, en quelques mots, brossa un tableau complet de la situation présente.

190 MEMBRES

La Colonie est constituée, sous forme d'association. Cette société compte actuellement 190 membres. Font partie de cette dite association, toutes

Soirée théâtrale du Mai culturel

MARTIGNY. — Après avoir touché la peinture, la sculpture et la poésie, les manifestations organisées à l'occasion du Mai culturel ont également englobé le théâtre. Dans ce cadre, la Troupe du Château a donné, mardi soir, une brillante représentation de la pièce, désormais célèbre, d'André Roussin : « Lorsque l'enfant paraît ».

La salle du Casino était bondée jusque dans ses moindres recoins d'un public réceptif et enthousiaste. Voilà une nouvelle preuve que l'amour du théâtre a droit de cité à Martigny et que trop rares sont les occasions de pouvoir satisfaire cette nécessité.

« Lorsque l'enfant paraît » est devenue, depuis quelques années, une sorte de classique de la comédie légère. La première représentation mondiale, donnée au Théâtre royal du Parc, à Bruxelles, en 1951, avait bénéficié d'une distribution éblouissante, à la tête de laquelle figuraient André Luguet et Gaby Morlay. Certes, on ne peut pas comparer le jeu des acteurs de notre sympathique troupe martigneraise à celui de professionnels chevronnés. Et il est tout à l'honneur de la Troupe du Château de ne s'être pas laissé influencer par les performances de troupes de renom et d'avoir osé s'attaquer à une telle pièce, réservée surtout à des spectateurs adultes.

Dans l'ensemble, la prestation a été bonne, encore que l'esprit subtil de l'auteur français ait souvent trouvé une interprétation qui frisait la gaucherie grivoise. Cette histoire de fécondités féminines à la chaîne, la mère, la fille, la future belle-fille, la bonne et encore la lointaine cousine enceintes en même temps, est assez paradoxale. Et il faut pas mal de subtilité pour ne pas risquer de tomber dans le vulgaire. Mais la pièce vaut la peine d'être jouée. L'antagonisme entre la « morale » de l'homme politique et celle du même individu devenu homme privé, se dégage sous un jour très cru et vrai qui pourrait se résumer dans l'amusant dicton : « Faites comme je dis, mais pas comme je fais ».

Même si l'action se déroule dans la capitale française (le père n'est-il pas

Secrétaire d'Etat, puis Ministre ?) elle pourrait se passer partout, même chez nous. A ce propos, je salue tout spécialement la libéralité de la commission cantonale de censure de spectacles — avec les ukases de laquelle je ne suis pas toujours d'accord — d'avoir autorisé la représentation de cette pièce.

La Troupe du Château, dirigée avec beaucoup de compétence par M. Henry Rabaglia, s'est attaquée à un gros morceau. Depuis le mois de décembre elle s'est préparée à cette représentation que nous ne voudrions pas unique. En tête d'affiche, M. Marcel Filliez (le père-ministre) et Mme Jacqueline Favre-Guex (la mère) jouent avec beaucoup de naturel, encore que s'apeasantissant parfois un peu trop sur les effets comiques de la situation. Ils sont accompagnés avec assez d'à-propos par Mlle Claudine Métal (la fille), Jeannine Faisant (la bonne) et Christine Légeret, jouant le double rôle de Charlotte (muette) et de Mme Laumont (très loquace). MM. Max Granges (le fils) et Henry Rabaglia, réduit volontairement au rôle très effacé du grand-père, complètent la distribution.

N'oublions pas de mentionner les autres artistes obscurs de la réussite, MM. Rapy Terrini, pour les décors, et Vital Darbellay, parfait souffleur-électricien-habilleur-garçon de théâtre.

Si le jeu de la troupe est, dans son ensemble, assez convainquant, il vaudrait tout de même mieux que ces acteurs tiennent un peu plus compte du public et de ses réactions. Les réparties avaient parfois de la peine à franchir les feux de la rampe et n'arrivaient souvent pas au fond de la salle. Et quand le rire secouait l'assistance, il aurait été préférable que l'acteur en jeu attendit la cessation du vacarme pour placer sa réplique. Mais ce ne sont que des défauts mineurs qui n'ont pas troublé notre plaisir.

Nous souhaitons que cette « première » soit suivie de nombreuses représentations dans d'autres localités et que la sympathique Troupe du Château puisse nous revenir bientôt avec d'autres pièces.

Pépin